



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 03/12/2024

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Patrick LEDOUX, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA.

**Etaient représentés :** André GUIGNARD (pouvoir à Alain BARBOTTIN), Bertrand FRAPPE (Pouvoir à Carole DEHEUNYNCK), Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Frédéric FAGES (Pouvoir à Patrick LEDOUX), Marie-Paule TIFFAULT (Pouvoir à Claudie RAYMOND), Céline VRILLAC (Pouvoir à Dominique CHAINE).

**Etaient absents et non représentés :** Carl HOLGADO ROTAMERO, Nicolas MOINE

**Secrétaire de séance :** Patrick LEDOUX

\*\*\*\*\*

**2024-58 CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique.

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

AR Préfecture

086-218602720-20241210-2024\_58-DE

Reçu le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE :**

- La création à compter du 13/12/2024 de deux emplois permanents au grade d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet pour exercer les fonctions de :
  - Coordinatrice du service entretien ;
  - Agent d'entretien.
  
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

\*\*\*\*\*

<b>Votants</b>	<b>20</b>
<b>Pour</b>	<b>20</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil municipal de Thuré  
Fait à Thuré le **10 DEC. 2024**

Le Maire  
Dominique CHAINE



**AR Prefecture**

086-218602720-20241210-2024\_58-DE  
Reçu le 11/12/2024  
Publié le 11/12/2024